

La vente se fera au comptant et le prix s'exprime en euros.

Les acquéreurs paieront en sus des enchères les frais de 19,20 % T.T.C en salle ou sur ordre d'achat Ou 21 % T.T.C pour les achats effectués par tél ou via Drouot Live **Pour les monnaies et lingots or les frais seront réduits** □ **soit 14.4 % TTC en salle ou 16.20 % TTC via Drouot Live ou Téléphone**

Les Monnaies ou Lingots ne sont pas présents en La Salle des Ventes. Ceux-ci ne seront ni exposés ni présentés pendant la vente. Ils ne seront vendus que sur désignation et leur délivrance ne se fera qu'après encaissement par le Compte Des Dépôts et sur rendez vous préalable.

Le paiement peut s'effectuer

-
par chèque certifié avec lettre de banque

-
par espèces jusqu'à 1000 euros (frais compris) pour les ressortissants Français ou 15000 euros (frais compris) pour les ressortissants Etrangers

-
par virement sur le Compte Des Dépôts ou par carte bancaire : Carte Bleue, Visa ou Mastercard uniquement sur place à l'Etude. Les frais bancaire de virement restant à la charge de l'acquéreur

En cas de paiement par chèque, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement par le Compte des Dépôts de Savoie Encheres.

Tous les objets sont vendus sous la garantie du Commissaire-Preneur et de l'Expert qui l'assiste, suivant les désignations portées au procès verbal de la vente. Des expositions publiques préalables à la vente permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente ; Il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée

Les dimensions et poids sont donnés à titre indicatif. L'état de marche des matériels ou horlogeries, les petits accidents,défauts d'usage ou mesures conservatoires ne sont pas forcément mentionnés.

Les adjudications sont faites sous la responsabilité de SAVOIE ENCHERES.

En cas de doubles enchères reconnues effectives par le Commissaire-Preneur l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents ou représentés pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

En cas de non-paiement, l'objet sera remis en vente sur folle enchère à la première opportunité.

La tolérance d'un magasinage n'engage pas la responsabilité du Commissaire-Preneur les objets sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire dès l'adjudication.

Le Commissaire-Preneur se charge d'exécuter gracieusement les ordres d'achat qui lui seront confiés par des amateurs qui ne pourront assister à la vente.

Les ordres d'achat par écrit doivent être accompagnés d'un chèque bancaire à l'ordre de SAVOIE ENCHERES. Dans les cas de plusieurs ordres d'achat de valeur identiques le premier arrivé aura la préférence. Il pourra être demandé une lettre accreditive de la banque pour les achats importants, voir un dépôt de caution pour pouvoir enchérir (Merci de se rapprocher du service Comptable)

Les ordres d'achat et les demandes de téléphone ne seront acceptés que pour les amateurs qui ne peuvent se déplacer et les demandes de téléphones que pour les lots importants suivant accord du Commissaire Preneur.

Ce service étant gracieux Savoie Encheres ou ses représentant ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur, d'ommission ou du fait d'une personne injoignable au moment de la mise en vente. Dans tous les cas d'enchères similaires les acquéreurs présents dans la salle l'emportent.

Pour une bonne organisation de la Vente, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de Savoie Encheres avant la vente afin de permettre l'enregistrement de leurs données (Identités et référence bancaire)

L'Etat Français dispose d'un droit de préemption des oeuvres vendues conformément aux textes en vigueur.

Maître Jacques LAFAURY reste à votre disposition pour tout autre renseignement